

LES EXPLOITANTS FORESTIERS, UN MÉTIER MENACÉ DE DISPARITION ?

MAURICE CHALAYER

Il aura fallu que surgisse « la pomme de la discorde » au sujet de l'export des grumes en direction des pays l'élargissement de asiatiques, mais aussi du nouvel échéancier de paiement des coupes, sans parler de la nouvelle réglementation phytosanitaire des grumes non écorcées destinées à l'export, pour que les exploitants forestiers français, souvent en retrait des médias, se manifestent. En boycottant les adjudications de l'ONF à l'automne et en créant le «Collectif pour la protection de la filière bois» ils ont fait parler d'eux, plus que depuis de nombreuses années, dans les journaux télévisés et la presse régionale. Pour la première fois, on a vu en chair et en os, si l'on peut dire, une partie de ces professionnels de l'exploitation forestière sortir de l'ombre de la forêt. Fait historique notoire puisqu'un sérieux coup de canif a été porté à une profession unie, du moins en apparence, au sein de la fédération nationale du bois, FNB, le syndicat professionnel réunissant scieurs et exploitants forestiers.

Qui sont réellement les exploitants forestiers?

Entre les scieurs-exploitants, les exploitants « purs », les coopératives, les sociétés d'approvisionnement, l'ONF, les experts forestiers et les entrepreneurs des travaux forestiers qui se mettent eux aussi au commerce du bois, le statut d'exploitant recouvre souvent plusieurs métiers et il est parfois difficile de s'y retrouver.



Le martelage, la première étape.





Evaluation du volume des grumes.

Quelle que soit sa situation professionnelle, l'exploitant forestier est l'interface entre producteurs (propriétaire de la ressource) et transformateurs. ll prend en charge l'exploitation, c'est à dire la récolte (la coupe) et le tri des bois façonnés. Son objectif est de tenter de tirer le meilleur parti des diverses destinations possibles pour les arbres qu'il a achetés ce qui lui permet de proposer le meilleur prix à l'achat. D'où la nécessité de connaître les usages qui seront faits par la suite et en particulier celui du sciage. Il peut soit faire lui-même l'exploitation, soit la sous-traiter à une entreprise, ce qui complique encore les statistiques (nombre d'entreprises, chiffre d'affaires, etc) de cette activité. En contrepartie, il assure le préfinancement de l'achat des bois, qu'il achète sur pied et revend façonnés bord de route ou livrés à l'usine de transformation, avec parfois des délais plus longs que prévu, notamment quand le mauvais temps s'en mêle ou quand la conjoncture s'est modifiée et qu'il préfère attendre pour vendre au meilleur moment. Pour augmenter leur marge, certains producteurs ont souhaité faire eux-mêmes le métier d'exploitant, avec plusieurs cas de répartition des rôles, selon que le propriétaire des bois était public ou privé (on verra le détail de ces acteurs dans le paragraphe suivant), rendant peu lisible le rôle exact de ce maillon de la chaîne de la transformation des bois.

Les différents exploitants

On se trouve donc aujourd'hui en présence de plusieurs acteurs de

33

la filière forêt-bois qui exercent le rôle d'exploitant, sans toutefois pouvoir donner un chiffrage précis de chaque catégorie :

Les exploitants-transformateurs qui sont pour la plupart scieurs, mais qui peuvent être aussi fabricants de parquet, de palettes, de merrains... Historiquement, « c'est après la Seconde Guerre mondiale que les exploitants forestiers marchands de bois ont été les premiers à disposer de la capacité financière pour acquérir du matériel et créer des scieries fixes¹». On en dénombre 800 parmi les 3000 exploitants recensés.

Les *exploitants* « *purs* » dont l'activité principale est le négoce de bois ronds avec parfois une petite activité de sciage.

Les *entrepreneurs-exploitants*, les derniers entrants dans la commercialisation des produits issus de la forêt.

Les sociétés d'approvisionnement des usines de trituration, des centrales de biomasse (de plus en plus présentes) qui mobilisent des coupes et/ou achètent des bois bord de route à d'autres exploitants.

L'Office National des Forêts, agit parfois en tant qu'exploitant pour son propre compte en finançant l'exploitation d'une de ses coupes, qu'il revend ensuite façonnée et triée.

Les coopératives forestières ont parfois leurs propres exploitants

salariés pour exploiter les coupes de leurs adhérents et vendre les bois. La différence avec l'ONF est que le produit de la vente est mis dans le « pot commun » de la coopérative et que le propriétaire n'est rémunéré que plus tard, avec une péréquation interne des bénéfices.

Mais parfois ce sont d'autres acteurs qui jouent ponctuellement le rôle d'exploitants comme les experts forestiers, qui organisent l'exploitation et la vente, et parfois les propriétaires forestiers euxmêmes, qui par des regroupements installent leur propre plate-forme commercialisation « "alloter" et trier eux-mêmes les bois »3. Dans ces deux cas, ils n'ont pas besoin de s'engager financièrement en achetant les bois, soit parce qu'ils en sont propriétaires, soit parce qu'ils agissent pour le compte des propriétaires.

Mais pour la plupart des exploitants, leur capacité de dégager une plus value optimale de la vente des bois se fait en contrepartie du préfinancement de la vente des bois à l'acheteur définitif, en achetant la coupe sur pied et en la revendant façonnée. C'est l'objet de leur réclamation de délais de paiement plus longs que ceux instaurés par la loi, et que les propriétaires, ONF ou communes, contestent au nom de la défense de leur intérêt de vendeur.

^{1 -} Forêts et industries du bois. François Lévêque, Agnès Péquret. Economica. 1988.

^{2 -} Constituer des lots.

^{3 -} Selon l'exemple de la société BoisLoco SAS, « cela permet de réduire les coûts des étapes intermédiaires en les organisant eux-mêmes : couper, trier, façonner, débarder, cuber, expédier, réceptionner... » Cette société qui a quatre années d'existence, compte aujourd'hui 40 sociétaires avec une surface moyenne de 10 à 1000 ha. Le seuil de 40 000 m³/an est visé. In « *La forêt privée* » N°346 novembre-décembre 2015

Clivage définitif ou mésentente passagère?

Le conflit opposant, cet automne, au sein même de la FNB, exploitants-scieurs et exploitants « purs » a révélé l'envers du décor de l'exploitation forestière. Des divergences qui ont montré que, bien que réalisant le même métier, les finalités ne sont pas tout à fait les mêmes. Alimenter le site de production pour les uns à moindre coût et, pour les autres, obtenir le meilleur prix pour chaque catégorie de bois en les triant et les proposant aux acheteurs dont ils connaissent la demande et dont ils obtiendront le meilleur prix ..

Le problème semble bien là : les acheteurs finaux des bois (les scieurs) veulent une matière première la moins chère possible, quitte à récupérer eux-mêmes la valeur ajoutée de certains bois exceptionnels. C'est ce que font certains acheteurs y compris dans le secteur du bois énergie en achetant des coupes en bloc, en prélevant les houppiers et bois de mauvaise qualité... et en revendant les bois de qualité, éventuellement à l'export...! Mais alors qu'aujourd'hui on critique vivement la mauvaise valorisation des bois et les « conflits d'usage », on oublie que ce faisant les exploitants, fins connaisseurs des qualités des bois, leur trouvent la meilleure valorisation, certes financière mais

Un équilibre fragilisé par la crise

aussi qualitative!

Cette subtile répartition des rôles, qui fait vivre au passage 3000 exploitants, est évidemment menacée quand les prix augmentent du fait d'une demande accrue, et que ceux qui achetaient les bois à des prix restés stables pendant longtemps, voient leur poste achat déséquilibrer brutalement leur résultat final.

Et quand de surplus, la crise de la construction (moins de 300 000 mises en chantiers annuelles), et l'atonie de la demande en bois énergie liée à un climat plus chaud font baisser la demande en produits finis... et leur prix! il est compréhensible que certains scieurs aient eu du mal à faire face à ces variations brutales de conjoncture.

Par ailleurs, malgré la crise, la matière première est très convoitée. A l'intérieur, les scieries qui se sont modernisées et les unités de production de chaleur qui se sont récemment installées avec des prévisions optimistes de consommation, doivent « faire tourner » leurs équipements qui ne peuvent être rentabilisés qu'avec une utilisation à plein régime. Sans compter le personnel qu'il faut aussi faire travailler. A l'extérieur, l'émergence de nouveaux pays consommateurs de bois, ne disposant pas euxmêmes de forêts pouvant les approvisionner, fait exploser la demande mondiale. C'est le cas de la montée en puissance de la demande chinoise pour le chêne qui s'est traduite en 2014 et 2015 par une l'augmentation du prix de cette essence, entraînant la faillite de plusieurs scieries françaises de chêne, souvent de petites unités familiales sans repreneurs ayant déjà perdu de nombreux marchés traditionnels, et ne disposant pas



d'un volet de trésorerie suffisant pour encaisser cette augmentation! La solution est-elle pour autant l'interdiction des exportations, qui se tariront peut-être d'ellesmêmes rapidement, ou le développement des ventes sous contrats qui auront pour résultat de faire baisser les prix au détriment des producteurs qui risquent de ne plus avoir envie de vendre à des prix ne rémunérant pas la sylviculture!

Une réflexion à venir sur le métier d'exploitant forestier

On peut comprendre que certaines scieries, essentiellement de chêne, pour tenter d'enrayer les exportations de grumes qui les menaçaient, aient créé au début du printemps 2014 le « collectif des scieries de France » pour défendre la transformation en France, suivi de la création de la « charte en faveur du maintien de la transformation des bois français, sur le territoire national » que la FNB a repris à son compte en créant le label « Transformation Union européenne », et que l'ONF a soutenu en prenant la décision en septembre dernier de réserver la vente de ses chênes aux acheteurs ayant adhéré au label ou s'engageant à transformer les chênes au plus loin en Union Européenne.

La réaction des exploitants ne s'est pas fait attendre : outre le boycott des ventes d'automne, certains se sont organisés eux aussi en collectif, le Collectif pour la protection de la filière bois, qui pourrait évoluer en syndicat dissident de la FNB.

exploitants forestiers tournant le

✓ Interview

Denis Dherbomez

exploitant forestier, président de l'Union des Entreprises Bois de Bourgogne et vice président de la FNB

La Forêt privée: Quels sont les points forts du rôle des exploitants forestiers aujourd'hui?

Denis Dherbomez: J'en vois deux principaux:
La connaissance des marchés du bois, et la réactivité.
Les grosses structures comme l'ONF ou les coopératives ne connaissent pas aussi bien le tissu des petites scieries.
Et j'ajouterai le fait que les exploitants prennent des risques en investissant dans une coupe avant de l'avoir vendue.

La Forêt privée : Que pensez-vous du développement des ventes sous contrat ?

D. D.: Ce sera la mort des exploitants! Les prix vont baisser dans un premier temps mais ensuite ils augmenteront à nouveau, du fait de la réduction du nombre des vendeurs.

La Forêt privée : Et l'exportation des grumes, vous y êtes opposé ?

D. D.: Je n'ai pas d'opinion. Personnellement j'ai fait le choix de vendre localement. Mais tout dépend des relations que l'on a avec les scieries locales, avec qui on peut s'entendre - ou pas - sur ce qu'ils vont vous acheter. Il faut aussi voir que la moitié des grumes n'auraient pas été sciées en France de toute façon...

La Forêt privée : Et les délais de paiement pour les achats de bois ?

D. D.: Quand les délais sont trop courts ce n'est pas bon pour la trésorerie des exploitants. Le gros problème des acteurs, exploitants et scieurs est leur manque de trésorerie. Les prix ne doivent pas trop augmenter car le marché est mondial, et les acheteurs iront chercher hors de France les bois. Par contre je ne comprends toujours pas comment les Chinois peuvent mettre les prix qu'ils mettent dans le chêne, cela reste un mystère...

La Forêt privée : Alors comment voyez-vous l'avenir des exploitants ?

D. D.: Tout dépendra des relations entre exploitants et scieurs. Pour le moment il y un manque total de concertation, en partie parce que les protagonistes ne se sentent pas concernés lorsqu'il y a des réunions.

dos à leur syndicat professionnel, rien de surprenant que la FNB ait décidé lors de son AG 4du 11 décembre 2015 d'organiser au printemps 2016 un séminaire afin d'échanger sur la place et le rôle des exploitants dans 5 et 10 ans. Selon le président de la FNB, M.Philippe Siat, «Cela parait être la façon la plus positive d'aborder la question afin que nous regardions tous dans la même direction. Ce sont aux scieurs de tendre maintenant la main aux exploitants. Le passé est derrière nous, construisons ensemble notre avenir. Et peut-être aussi à l'ONF et aux pouvoirs publics de mieux reconnaître et appuyer une profession qui le mérite ».

Un message que les exploitants sont prêts à entendre, mais comment enrayer le mouvement de fond de recherche d'un approvisionnement à moindre prix par les scieurs qui ne peut se faire qu'en renonçant au modèle traditionnel de la filière bois française, liée au monde rural du XX^e siècle, où la valorisation du bois de nos forêts se faisait au travers de la

connaissance intime de la ressource acquise par quelques uns de ces ruraux ayant repéré certes des « bons coups » à faire mais aussi un moyen d'échapper à leur condition, de progresser et de s'en sortir... C'étaient aussi de fins connaisseurs des qualités des bois, de ce que l'on pouvait en faire de mieux... Une connaissance qui ne s'acquiert que par une longue pratique, un apprentissage auprès des anciens et des professionnels, et que le temps avait décanté au point d'en faire une expertise qui manquera certainement aux nouveaux acheteurs, recrutés dans l'urgence dans les différentes unités de transformation dont la motivation principale, certes compréhensible, est de se passer des intermédiaires pour récupérer leur marge... Une évolution sans doute inéluctable, mais qui ne peut être confrontée à l'expérience des autres pays européens dont aucun n'a la même situation sociologico-géographique!

État des lieux de l'activité exploitation-forestière¹

La récolte du bois commercialisée en 2013 s'élève à 36 millions de m³, dont 50% de bois d'œuvre (sciage, merrains...), 27% de bois d'industrie (pâte à papier, panneau), 23% de bois d'énergie. Les conifères représentent plus de la moitié de la récolte. 19% du volume de bois est récolté en Aquitaine, 11% en Lorraine et 7% en Rhône-Alpes. Dans ce contexte, près d'un exploitant forestier sur deux récolte moins de 1000 m³/an, et un sur dix plus de 20 000 m³/an. Ces derniers concentrent quelque 80% de la récolte totale. Il y a plus de 3 000 exploitants forestiers en France en 2013, alors qu'ils étaient 4 200 en 2004. La concentration du milieu se fait au même rythme que dans le domaine du sciage. Une centaine d'entreprises ont disparu chaque année en dix ans, soit une tous les trois jours. Sur les 3 000 exploitants forestiers, 800 d'entre eux ont une activité de sciage².

Source : Agreste-Enquête annuelle de branche sur les exploitations forestières

^{1 -} Code NAF 02.20Z.

^{2 -} Les 800 exploitants-scieurs représentent 50% de la profession. Quelque 800 autres acteurs ne font que du sciage.



✓ Témoignage

Jérôme Vacandare

Jérôme Vacandare, dirigeant de la société d'exploitation la Forestière du Thymerais, située en Eure et Loir. En désaccord avec la politique de la FNB, l'exploitant forestier s'explique.

La Forêt privée : Quelle est l'histoire de votre entreprise?

Jérôme Vacandare: Nous sommes exploitants forestiers purs de père en fils depuis plus de 40 ans. J'ai succédé à mon père en 1993 à la tête de la société. La société traite de 6 à 9000 m³ de grumes de chêne, qualité bois d'œuvre. Donc, j'ai pu «vivre» de près l'évolution de ce métier depuis plus de 20 ans.

La Forêt privée: Comment répartissez-vous les produits de votre exploitation forestière?

J.V.: Travaillant essentiellement sur la grume de chêne, fruit de la discorde, nous dispatchons plusieurs qualités dans le même lot. Nous séparons le merrain, les plots, les plots dépareillés et les avivés. Lorsque les chênes sont droits et de qualité convenable, nous faisons de la charpente française, anglaise ou italienne.

La Forêt privée: Il semble y avoir un problème pour valoriser les lots de qualité moyenne?

J.V.: Tout à fait, lorsque nous avons des surbilles ou des lots complets de qualité très moyenne,
des grumes peu droites, gélives, les scieries françaises ou européennes n'en veulent plus.

C'est là où les marchés «grand export» sont importants pour nous et surtout pour les propriétaires
forestiers qui ne pourront plus vendre des coupes de qualité moyenne ou médiocre sans ces marchés.

La Forêt privée : Vous vous êtes opposés aux nouvelles mesures concernant l'application du label « transformation UE », pourquoi ?

J.V.: L'export permet à l'exploitant de revendre à un prix convenable les bois de chêne de qualité moyenne et les essences très peu demandées en France. Cela assure un revenu également au propriétaire et de l'emploi à de nombreux sous-traitants (transporteurs, bûcherons, débardeurs...). En « paralysant » l'export de grumes, certaines scieries pourront accéder à une matière moins chère, mais quel en sera le prix pour tout le reste de la filière ? Les propriétaires privés et publics, les coopératives et les experts tirent leur revenu de la vente des bois. Un prix à la baisse ou l'absence de marché intérieur (grumes de hêtre et résineux de gros diamètres) impactera fortement ces acteurs. Les exploitants, privés d'un maillon important de valorisation d'une partie de leur stock, disparaîtront rapidement. Le développement de l'export a permis la mobilisation de bois que les propriétaires gardaient sur pied en l'absence de marché. Cela a permis de créer de l'activité et donc des emplois dans les zones portuaires. Nous en voulons pour preuve que le maintien de l'export est demandé par le syndicat national des propriétaires, le syndicat national des coopératives, les unions maritimes et portuaires et le collectif de protection de la filière bois. Les quelques avantages obtenus justifient-ils le risque patent de perdre tout un pan de la profession ? »

La Forêt privée : Du coup, vous et un certain nombre d'exploitants ne suivez plus les directives de la Fédération nationale du bois...

J.V.: En effet, pour moi, la FNB, censée représenter l'ensemble des acteurs de la filière bois, a, à mon sens, dérivé au fur et à mesure en faveur des scieurs transformateurs.

Pour preuve que je ne suis pas contre une fédération unie et représentative, mon père,

Philippe Vacandare fut Président du Syndicat de l'Eure et Loir pendant une dizaine d'années.

Il a été président de l'Union Régionale Centre Bois (URCB) de 1994 à 1998. À cette époque-ci, le syndicat représentait tous les acteurs de la filière. Pour ma part, au fil des ans, voyant que la FNB de plus en plus axée sur le métier des scieurs, ne nous représentait plus du tout, je me suis retiré du syndicat dans les années 2000 et ce à cause de la mise en place des contrats d'approvisionnement au bénéfice des scieurs, et également du laisser-faire de l'ONF quant aux bois exploités par eux et mis en marché en bord de route...

La Forêt privée :Vous soulevez l'idée que scieurs et exploitants forestiers purs ne font plus bon ménage ?

J.V.: Aujourd'hui, une grosse distorsion existe entre les exploitants forestiers purs et les scieurs car il y a de plus en plus un manque de matière sur le marché, ce qui pousse fortement les cours à la hausse.

Les exploitants afin de pouvoir suivre les cours du bois et de pouvoir acheter les lots sur pied doivent trouver une plus-value nécessaire pour maintenir leur activité. Les hausses de prix sont difficiles à passer auprès de nos clients scieurs, d'autant plus lorsqu'il faut ajouter des frais importants de transport sur la matière, qui plus est, lorsque nos produits sont des produits à faible valeur ajoutée : petites charpentes, bois d'appareil ou traverses.

Ces problèmes de mises à disposition de la matière sont accentués par :

- les contrats d'appro entre l'ONF et les scieries ou les coopératives et les scieurs ;
- les lots invendus qui se revendent par le biais de vente gré à gré sans aucune transparence ;
- les bois qui sont vendus bord de route en régie car ce sont directement les utilisateurs (nos clients) qui viennent les acheter ou les traders qui emportent de grosses quantités de matière dans le cadre de bois qui ne sont plus labélisés;
- parfois le gâchis réalisé (pour les bois en régie) lors de la découpe (classement) des bois en fonction du cahier des charges ;
- sur les cahiers de l'ONF, en bois sur pied, non labellisé, on retrouve bien souvent des bois secondaires, des mauvais bois, des coupes d'éclaircie sans intérêt, des coupes d'exploitation très difficiles, ou des coupes qui ont été labellisées et invendues....

La Forêt privée : On l'a compris le torchon brûle entre le syndicat historique FNB et vous. Qu'allez-vous entreprendre afin de mieux vous faire entendre ?

J.V.: Tout ça fait qu'il y a un ras-le-bol des exploitants forestiers purs, d'où la constitution -après la constitution du collectif de la protection de la forêt- d'un syndicat des exploitants forestiers afin de remettre en place les choses qui doivent l'être, de recréer une concurrence loyale et honnête entre tous les acteurs. On nous accuse de faire partir du bois sans transformation, mais que font certains transformateurs en envoyant vers l'Asie des billes simplement équarries qui remplissent des tas de conteneurs ?

Ne croyez-vous pas que ces équarris reviennent transformés en produits finis dans les rayons des GSB? Il est temps d'arrêter l'hypocrisie. On nous nous jette trop facilement la pierre, encore faut-il balayer devant sa porte!

La Forêt privée: Au final, vous n'êtes pas contre la transformation sur le territoire national?

J.V.: Bien sûr que non. Il faut maintenir et privilégier la transformation de notre matière sur place.

Bien sûr, il faut réguler l'évaporation de notre matière première mais pas de la manière que cela a été fait en nous privant de l'accès aux ventes de bois par le biais de cette labellisation, et en mettant en place des nouveaux modes de traitement phytosanitaire contraignants et coûteux.

À mon avis, il aurait fallu mettre en place des taxes sur les produits importés tout simplement, ce qui aurait agi naturellement sur l'économie et sur nos échanges intra et extracommunautaires.

Propos recueillis par Maurice Chalayer